

ATELIER N° 2

Articuler les compétences et les interventions pour suivre efficacement les jeunes enfants

- La PMI de Paris a pour objectif de préserver, dès la naissance, les conditions du bon développement de l'enfant dans sa famille grâce à une approche globale de sa santé en privilégiant la prévention et le renforcement des compétences parentales. Comment la PMI va-t-elle au-devant des familles ? Quelles actions individuelles et collectives met-elle en place pour un accompagnement des parents qui ne soit pas stigmatisant (visites à domicile, ateliers massage bébé, soutien à l'allaitement...) ? Quelles sont ses limites ?
 - Comment mieux articuler les réseaux pluridisciplinaires (santé, social, éducation, justice...) afin d'être en mesure de traiter la diversité des situations vécues ? Identifier les ressources et les manques liés aux partenariats mis en place par la PMI avec, notamment, les services de santé scolaire pour les 3-6 ans, de santé mentale et les équipes spécialisées.
 - « On ne naît pas parent, on le devient » : comment accompagner le lien parents-enfants, dépister et prendre en charge les vulnérabilités parentales, accompagnement à domicile, en centre de PMI, interventions d'autres professionnels ou institutions (psychiatrie, LAEP, TISF...)? Comment bâtir une alliance solide entre les professionnels et les parents autour d'un enfant ?
 - Comment mieux repérer les troubles du développement et les handicaps pour favoriser des prises en charge très précoces ? Et après ?
 - Comment la PMI peut-elle aider les familles les plus précaires ou vulnérables à accéder à un mode d'accueil collectif ou individuel adapté aux besoins de l'enfant.
-

Le contexte

Le contexte actuel de mutation de la cellule familiale, avec augmentation du nombre de familles monoparentales notamment, mais aussi d'isolement des nouveaux parents sans soutien familial, augmente leur sentiment d'ignorance, leur maladresse, et exacerbe leur fragilité dans la fonction parentale. Les troubles relationnels précoces peuvent conduire à des troubles du développement de l'enfant, et parfois à des actes de maltraitance.

Les services sont fortement engagés dans les actions d'accompagnement des parents, au travers des activités de consultations de protection infantile, mais aussi au travers d'actions collectives pour favoriser le lien parent-bébé, la socialisation et l'éveil de l'enfant permettant de rassurer les parents sur leurs propres compétences.

Cependant, on constate que les familles en situation de vulnérabilité ne sont pas toujours demandeuses de soins. La lutte contre les inégalités de santé implique de systématiser les démarches proactives, « d'aller-vers », mises en place par la PMI. Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour connaître les familles les plus en difficulté : informations contenues dans la déclaration de grossesse ou dans le certificat de santé transmis à la PMI, partenariats avec les autres services sociaux de la Ville (RSA, aide sociale à l'enfance, service social généraliste), avec les services de psychiatrie et avec les acteurs associatifs intervenant auprès de ces familles. Il faut cependant veiller à ce que ces interventions ne se fassent qu'avec leur accord.

L'autre particularité de la PMI dans le système de santé, est l'intervention à domicile de sages-femmes ou d'infirmières puéricultrices, pour aller au-devant des familles qui semblent les plus en difficulté, en cours de la grossesse ou après le retour à la maison.

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a souligné l'importance de cet accompagnement et a proposé qu'au moment de la naissance et dans les jours qui suivent le retour de la maternité, les parents puissent avoir, si besoin, recours à un accompagnement. Celui-ci peut être un accompagnement renforcé de la PMI par des visites à domicile, ou de professionnels intervenant à domicile comme les techniciennes d'intervention sociale et familiale.

Une attention particulière est également portée à la prévention de la santé. La vaccination des enfants de moins de 6 ans repose en majeure partie sur les services de PMI, ceux-ci étant bien repérés par la population comme lieu de vaccination.

Le saturnisme (intoxication au plomb) a fortement régressé à Paris, notamment grâce à la mobilisation des professionnels de PMI dans le dépistage et la prise en charge des enfants concernés.

Le service de PMI a également développé des programmes de dépistage systématique des troubles du développement, des déficiences, notamment sensorielles et s'est engagé aux côtés des hospitaliers dans le suivi des enfants nés prématurément (réseaux périnataux) et autres réseaux de santé (trouble des apprentissages, autisme...).